



Compte rendu du webinaire « Sécheresse » du lundi 19 juin 2023

Horaires : 14h30-17h

Les sécheresses en zones sèches : quels leviers d'action politique ?

Dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse du 17 juin, le Groupe de Travail Désertification (GTD) a poursuivi son engagement en organisant un webinaire sur le thème de la sécheresse.

Ce webinaire a permis de mettre en discussion ce sujet avec les divers acteurs du développement, les pouvoirs publics et la société civile francophones.

1. La sécheresse : définition, spécificités et enjeux

Intervention d'Alissa Jeridi, Animatrice du GTD pour le CARI

La sécheresse est un phénomène climatique complexe qui doit être appréhendé au regard de toutes les caractéristiques spatiales et temporelles qui diffèrent d'un territoire à un autre. Elle est devenue un enjeu mondial depuis les années 1970, à la suite des grandes sécheresses de 1973 et 1983-84 au Sahel, qui ont entraînés des conséquences environnementales, humaines et socio-économiques particulièrement fortes.

Au sein de la CNULCD, les sécheresses font l'objet d'une attention toute particulière depuis son adoption en 1994. On constate notamment une évolution sur la considération de ce phénomène climatique et son traitement au sein de cette Convention et des négociations internationales de façon plus large.

Pour en savoir plus : <https://www.gtdesertification.org/Actualites/Note-d-actualite-17-juin-2023-La-secheresse-de-l-alea-climatique-a-l-urgence-ecologique-en-zones-seches>

2. Les décisions et stratégies d'action au sein de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) et du Groupe de Travail Intergouvernemental sur la Sécheresse

Intervention de Ghousébash Gaffar, Chef du pôle biodiversité et écosystème, sous-direction de l'environnement et du climat au ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Le sujet des sécheresses est crucial voire vital. Selon les derniers chiffres de Nations unies, 60% des décès issus de phénomènes météorologiques sont liés à la sécheresse, alors que la sécheresse ne représente que 15% des catastrophes naturelles dans le monde. Ce phénomène climatique a donc des impacts conséquents, mais dont on parle peu.

La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) a pour but de développer une approche intégrée de la lutte contre la sécheresse, intégrant tous les paramètres qu'ils soient physiques, économiques ou sociaux. C'est un engagement pris par les états partis (Cf. article 2 du texte de la CNULCD : <https://www.unccd.int/resource/convention-text>).

Les actions se sont accélérées ses dernières années avec la mise en place de « l'Initiative sécheresse » en 2018, faisant suite à une décision prise lors de la COP13 en 2017. Dès ce moment, la sécheresse devient un sujet de négociation au sein des pays.

« L'Initiative sécheresse » est portée par le Mécanisme Global de la CNULCD et a pour but d'aider les pays affectés à élaborer des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, avec 2 objectifs : 1/Prévenir

les risques de stress hydrique et 2/Accroître la résilience de ces sociétés, de ces pays face à ce phénomène.

Le bilan est aujourd'hui positif avec 70 pays qui disposent d'un plan national de lutte contre la sécheresse, ce qui permet à ce stade d'avoir des échanges de bonnes pratiques.

C'est un sujet qui a fait l'objet de longs échanges sur la manière d'appréhender la sécheresse lors de la COP14 en 2019 et qui a abouti à la mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental sur les sécheresses. Son but est d'identifier et d'évaluer les instruments politiques et juridiques régionaux les plus efficaces.

Les premières conclusions de ce groupe de travail ont été délivrées lors de la COP15 à Abidjan en 2022, sous présidence française de l'Union Européenne. La sécheresse était un des sujets clés lors des négociations de cette COP. De plus, des discussions européennes autour de ce sujet ont eu lieu et ont été animées par la France.

Un des premiers résultats qui ressort, c'est qu'il est impératif de passer du traitement des crises à la prévention des risques avec le développement de systèmes d'alerte précoce. Cette idée a toujours fait partie des travaux et objectifs de la CNULCD, mais son importance et sa compréhension n'ont été que grandissantes.

Ensuite, il y a eu un engagement à poursuivre les travaux jusqu'en 2024. Le groupe de travail intergouvernemental compte 27 membres qui sont chargés de travailler sur ces questions. L'Union Européenne est représentée par la Commission Européenne, l'Espagne, l'Italie (pays affectés), la Belgique et l'Allemagne. Il y a des représentants d'organisations internationales et des experts indépendants.

Le 14 et 15 mars 2023, s'est tenue la deuxième réunion de ce groupe de travail en Arménie. Plusieurs axes ont été abordés :

- Sur le plan technique : comment surveiller et évaluer les risques ?
- Sur le plan financier : comment sanctuariser des financements sur cette thématique de la sécheresse ?
- Sur le plan juridique : quel Instrument juridique est le plus approprié pour avoir une lutte contre la sécheresse qui soit efficace à un niveau global ?

Beaucoup de discussions lors de la COP15 sur la mise en place d'un protocole

L'Union Européenne s'est positionnée sur le fait que la mise en place d'un protocole, donc la mise en place d'un outil juridiquement contraignant dédié à la sécheresse, mettrait beaucoup trop de temps à élaborer (entre 7 et 8 ans de sa décision à la mise en œuvre) alors qu'il y a une urgence à agir sur le terrain. Le contexte actuel ne permet pas d'attendre autant de temps et le coût financier est trop élevé pour faire vivre ce protocole (2 à 3 millions d'euros par an). Cette idée a donc été mise de côté même si elle reste dans le champ des réflexions.

L'axe de réflexion majeur se porte davantage sur la manière de concilier des financements dédiés à la lutte contre la sécheresse avec une obligation des pays à agir tout en tenant compte de l'urgence de l'action.

Il existe en outre d'autres pistes de réflexion : Comment porter politiquement les questions de la sécheresse ? Faut-il plus de déclarations politiques sur ce sujet ? etc.

La prochaine réunion de ce groupe de travail intergouvernemental aura lieu du 21 au 23 juin 2023 à Madrid. Les conclusions seront délivrées lors de la COP16 de la CNULCD en 2024.

La sécheresse est un sujet qu'il est important de mettre en discussions avec les OSC pour nourrir les positions de la France portées au sein des négociations européennes.



La France s'est associée à d'autres initiatives :

- **L'Alliance International pour la Résilience à la Sécheresse** est une initiative portée par l'Espagne et le Sénégal. Elle en cours de construction et les lignes d'orientation sont en cours de définition. Il y aura éventuellement un évènement dédié à la COP28 sur le Climat pour faire un point d'étape. *En savoir plus* : <https://www.unccd.int/international-drought-resilience-alliance>
- **L'accélérateur de la Grande Murail Verte (GMV)** : initiative lancée par le président Emmanuel Macron et l'ancien président du Niger en 2021. L'objectif est la mobilisation des bailleurs pour accélérer et atteindre rapidement les objectifs de la GMV. Un certain nombre d'avancées ont été atteintes dans la mesure où l'Agence Française de Développement (AFD), a investi plus de 600 millions d'Euros sur une enveloppe globale de 16 milliards d'euros. C'est une tendance positive mais qui doit se traduire concrètement sur le terrain notamment en termes de réalisation des projets.

La France est par ailleurs dotée d'un Document d'Orientation Stratégique pour la lutte contre la Dégradation des terres et la sécheresse qui définit les axes de travail avec une approche globale sur la Lutte Contre la Désertification et la sécheresse, en s'appuyant sur la recherche et la société civile.

En savoir plus : <https://www.cariassociation.org/Actualites/Les-nouvelles-orientations-strategiques-de-la-France-contre-la-desertification>

Il existe un autre document d'orientation internationale de la France sur la gestion de l'eau par les bassins versants qui permet de lier la question de la gestion du territoire et la question de la gestion de l'eau. *En savoir plus* : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eau_fr_web_cle07e783.pdf

3. La sécheresse au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

Intervention de Martial Bernoux, expert sénior en ressources naturelles et changement climatique pour la FAO.



Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), Sommet « Planète Terre »
Juin 1992 (il y a 31 ans!)

Les 3 Conventions CCNUCC, CDB et CNULCD sont nées à la suite du Sommet « Planète Terre » de Rio, organisé par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), en juin 1992.

La communication autour des différentes Conventions évolue, mais les murs restent et ses Conventions travaillent toujours en Silos, de façon cloisonnée.

Dans une volonté de décroisonner les 3 Conventions de Rio, les secrétariats de la CCNUCC, CDB et UNCCD ont mis en place en 2001 un groupe de liaison conjoint pour renforcer la coordination des 3 Conventions. Il a fallu pas moins d'une dizaine d'années pour arriver à

mettre en place ce groupe de liaison.

En 2010, a été créé le Pavillon de Rio, inauguré à Nagoya lors de la COP10 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cette plateforme a pour but de favoriser la concertation entre ces 3 Conventions.

Une question se pose : Comment la CCNUCC peut-elle s'emparer de la question de la sécheresse alors que ça n'est pas son sujet ?



Cette Convention reste sur son domaine qui est le changement climatique et les négociateurs se cantonnent souvent à leur sujet propre. Par ailleurs, les sujets ne sont pas pensés de façon globale mais sectorielle.

Les négociations peuvent être contraignantes et difficiles à mettre en place, mais parfois c'est efficace.

Les Agendas des négociations internationales

Il y a peu d'agendas où la sécheresse est, ou devrait être traitée, mais des liens peuvent être fait notamment dans :

- L'agenda sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
- Les agendas sur l'adaptation et Perte & Dommage
- L'accord de Paris, avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Dans les travaux des différents organes constitués et du mécanisme financier, la question des sécheresses peut être pris en considération.

Chaque organe a un agenda qui évolue au fil du temps, et peut tenir compte de la sécheresse. Tout dépend de la volonté des pays de faire évoluer la prise en compte du sujet de la sécheresse au sein des groupes d'experts et des comités.

À noter qu'en 2020, l'IPCC (ou GIEC) a fait un rapport spécial dans lequel les questions de sécurité alimentaire, de dégradation des terres et de désertification sont abordées et mises en lien.

En savoir plus: [Special Report on Climate Change and Land — IPCC site](#)

Les présidences des Conférences des Parties (COP) :

La présidence d'une COP peut fortement influencer la prise en compte ou non de certains sujets tels que la sécheresse, au sein des négociations. Les COP restent des événements qui peuvent sensibiliser l'opinion publique, les pays et parfois même créer des coalitions.

La présidence de la prochaine COP Climat (COP28) sera attribuée aux Emirats Arabes Unis faisant partie du groupe Asie Pacifique.

L'agenda de la COP28 ne prévoit pas d'initiatives ou de journées spécifiques dédiées à la sécheresse. Néanmoins, certaines journées thématiques peuvent aborder la question des sécheresses, comme par exemple celle sur « Adaptation et agriculture » ou sur « l'eau ». Il existe ainsi plusieurs entrées possibles pour ancrer un peu plus les préoccupations de la CNULCD au sein de la CCNUCC.

Il est donc important de rester informé sur les sujets abordés lors des COP pour pouvoir savoir si des liens peuvent être faits entre les enjeux des différentes Conventions. D'autant plus que les agendas peuvent influencer l'accès aux financements.

En outre, Il est essentiel d'adapter le discours et d'utiliser les bons mots clés pour pouvoir tirer parti et adapter des outils déjà existants sur des thématiques qui ne sont pas au cœur des préoccupations de la CCNUCC.

L'accord de Paris a marqué un tournant car il redonne aux pays la possibilité de choisir l'orientation de leurs politiques publics. Les états sont donc libre de mettre plus ou moins l'accent sur un sujet. Autrement dit, rien n'empêche un pays de porter plus de préoccupation sur la « sécheresse » dans ses politiques nationales (Contributions Déterminées au niveau National (CDN), Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), Stratégies à long terme , etc.)

L'accès à la finance reste un des facteurs les plus important dans le degré de considération des secteurs du développement. Une analyse du Climate Policy Institute (CPI) démontre que sur un peu plus de 600 milliards de dollars d'investissement, seulement 2,2% sont investis sur les terres.



En savoir plus : <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2021>

La FAO montre que dans l'aide officielle au développement, la part allant à l'agriculture est passée de 30% à 22% en 2022, et à 18% en 2023. C'est un secteur qui est de moins en moins attractif en terme de secteur d'aide au développement.

La question des financements reste donc un enjeu majeur pour les acteurs du développement rural et la pérennisation des initiatives.

Temps d'échange

- **Question** : 70 états se sont dotés de plans nationaux de lutte contre la sécheresse, mais si on regarde les Plans d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification et les faibles niveaux de mise en œuvre (par manque de budget entre autre), peut on considérer que l'existence de ces plans est réellement un atout à ce stade ? Quelles sont les conditions additionnelles nécessaires pour pouvoir assurer l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces nouveaux Plans d'Action Nationaux (PAN) sécheresse ?

Réponse : Les PAN sécheresse et LCD sont complexes à mettre en œuvre, c'est pour cela que le Mécanisme Global aide les pays qui en ont le plus besoin, dans la traduction de ces plans en projets avec une assistance technique et financière. Le partage de bonnes pratiques, qui a lieu au travers de différentes initiatives est un atout pour assurer l'efficacité et la cohérence des PAN.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) essaie de prendre en compte la problématique de sécheresse en prônant les bonnes pratiques, en les mettant en application et en essayant de faire en sorte que ces thématiques soient prises en compte au maximum dans les politiques nationales.

Il est nécessaire que les états obtiennent les moyens financiers nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre des PAN sécheresse et LCD une fois établis.

- *Pourrait-on envisager de lier la finance carbone aux projets liés au cycle de l'eau ? Certains modèles économiques fonctionnent en zone équatoriale car le volume de carbone stocké par les forêts équatoriales y est important (200 à 300 tonnes de carbonnes à l'hectare).*

C'est un sujet de réflexion notamment autour des forêt avec les Country packages. Ce sont des paquets pour les forêts, la nature et le climat, visant à récompenser les pays qui limitent voire abandonnent leurs projets liés à la déforestation, surtout en zone tropicale. Dans les zones sèches, le stockage du carbone dans les sols est plus faible. Le MEAE travaille sur la question du stockage du carbone au sein de la GMV et cherche à inciter les bailleurs à investir dans les projets Grande Muraille Verte (GMV) pour contribuer au stockage de carbone dans les sols.

Les PAN restent importants car ils sont requis par les bailleurs de fonds (Fond Vert pour l'Environnement par exemple) pour financer des programmes. Les bailleurs évitent d'investir dans des secteurs qui ne sont pas pris en compte par les politiques nationales.

Il faut noter que la finance carbone est actuellement en pleine réforme. Un article du journal The Guardian (2023)¹ a révélé que 90% des crédits carbonnes sont en réalité des crédits « fantômes ». Une réforme s'est alors avérée nécessaire.

¹ <https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe>



Sur la question de stock de carbone, l'attention se focalise toujours sur les puits de carbone (permanence, fuites, flux etc.). Mais la question du traitement des émissions de méthane est également à développer.

- *Les impacts extrêmes de la sécheresse sont-ils pris en compte par les systèmes d'alertes précoces, les PAN en intégrant notamment des systèmes d'assurances privés, des mécanismes pour compenser les chocs, les pertes de rendements agricoles, etc. ?*

Il existe de nombreux investissements à l'échelle internationale et nationale pour couvrir les dommages liés au cycle de l'eau (sécheresses, inondations) et surtout qui visent à atteindre les petits producteurs dans des régions parfois reculées. Ces systèmes peuvent être mis en place via des portables ou des radios locales. Il y a beaucoup de réflexion autour de ce sujet pour permettre notamment de protéger et mettre à l'abri des inondations les populations et les animaux.

Il ne faut cependant pas tout miser sur l'adaptation. Il est aussi important de travailler sur des approches intégrées. L'agroforesterie est un bon exemple pour travailler à la fois sur l'adaptation et l'atténuation. De plus, il est indispensable d'avoir à la fois des finances et des données pour prouver que ces solutions sont pertinentes.

- *Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe est-il pertinent ? Quel est la place de ce cadre international par rapport à la question des sécheresses ?*

Le cadre de Sendai a plusieurs cibles et on voit ici le lien entre la CNULCD et la CCNUCC. Dans ce cadre les états ont mis au point une initiative, l'initiative CREWS, qui est un système d'alerte précoce face aux catastrophes climatiques. Il y a une volonté de faire le lien avec le risque de sécheresse. CREWS est une initiative qui regroupe à la fois l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes et une facilité financière basée auprès de la Banque Mondiale. La France est le premier contributeur à cette facilité financière qui a pour but de mobiliser plus de 100 millions de dollars pour combler les insuffisances de financement en lien avec la mise en oeuvre des mécanismes de lutte contre les sécheresses et autres phénomènes climatiques qui engendrent des pertes financières importantes. *En savoir plus* : Le dernier rapport de l'Initiative CREWS https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11650

L'Initiative CREWS souligne la nécessité que les états intègrent les opérations d'urgence en cas de catastrophe dans leurs contributions nationales déterminées. C'est ici que l'on peut faire le lien avec la CCNUCC et les cibles du cadre de Sendai.

Le cadre de Sendai est à mettre en parallèle avec les négociations sur les pertes et les dommages, qui étaient et demeurent les négociations les plus complexes depuis plus de 30 ans. Il y a eu un accord pour mettre en place un fond, mais on ne sait pas qui va l'alimenter, comment il va être utilisé et qui va s'en charger. La direction est prise et il y aura forcément des transferts entre les pays responsables et les pays qui souffrent le plus.

Aujourd'hui avec l'urgence de la situation, les secteurs de l'humanitaire et du développement doivent communiquer.

4. Le rôle de la science dans les prises de décision sur la sécheresse aux sein des négociations internationales

Intervention de Christian Leduc, Hydrologue - Directeur de recherche au sein de l'UMR G-EAU pour l'IRD et membre du CSFD.



Depuis la création en 1966 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Sommet de la terre de RIO en 1992 jusqu'à la définition des 17 ODD en 2015, quels résultats concrets ressortent ?

Il y eu des avancées mais les réalisations sont-elles à la hauteur des ambitions internationales ? La réponse étant plutôt négative, se pose alors la questions du pourquoi ?

- Est-ce le manque de connaissances scientifiques ?
- Est-ce le manque de diffusion des résultats scientifiques?
- Est-ce le manque de prise en compte des connaissances scientifiques par les décideurs politiques ?

D'un point de vue scientifique, il y a une prise en compte de ce qui est à la rencontre de l'environnement, du social et de l'économie. Il importe d'avoir une approche holistique qui doit aussi envisager l'ensemble des composantes d'un système, d'un « socio-hydrosystème » et ce à plusieurs échelles de temps et d'espace.

D'un point de vue politique, les prises de décision répondent à d'autres intérêts, d'autres groupes de pression et d'autres horizons de décision plutôt qu'à l'analyse scientifique.

Cependant les deux univers, scientifique et politique, doivent se rencontrer de temps en temps. Les deux mondes s'ignorent et se méconnaissent. Les scientifiques méconnaissent les procesus réels de décisions et cela génère parfois de la frustration devant des constats unanimes qui ne sont pas suivis de décisions et d'actions politiques. D'un autre côté, les scientifiques ne font peut être pas assez l'effort de prendre part au processus de décision et d'insister sur les éléments importants qui sont :

Améliorer les connaissances sur le processus de désertification :

- Être toujours au plus près de la réalité du terrain : il y a beaucoup d'outils disponibles pour prendre des mesures « à distance », mais le risque est de passer à côté des aspects humains. Il existe une diversité et une hétérogénéité qu'on ne peut pas retrouver dans une approche trop synthétique. Mener une seule politique nationale ne peut pas être pertinent au regard du caractère hétérogène des territoires. Quel pays peut prétendre avoir une seule politique homogène à l'échelle de son territoire ?
- Observer sur le long terme : la plupart des projets fonctionnent sur du court terme alors que la dimension du temps long est primordiale car c'est sur un temps long que fonctionnent les environnements humains et biophysiques.
- Développer l'inter-disciplinarité : aujourd'hui la mise en œuvre de l'interdisciplinarité est encore insuffisante.
- Favoriser la rencontre de savoirs différents : les savoirs traditionnels apportent une plus-value indispensable aux projets incluant des savoirs scientifiques.
- Co-construire les questions de recherche avec les acteurs de la société civile, pour vraiment comprendre quels sont les besoins et les attentes des populations locales.
- Echanger au travers de réseaux scientifiques pérennes.

Mieux partager les résultats des travaux de recherche :

- Expliquer la démarche scientifique, qui est bien souvent méconnue des décideurs et des Organisations de la Société Civile (OSC). Les termes d'incertitude, d'analyse critique et de limite sont souvent mal interprétés alors que ce sont des éléments importants dans la réflexion. Avoir de l'incertitude ne signifie pas qu'on ne peut rien faire.
- Diffuser les avancées scientifiques au delà de la communauté scientifique et du monde académique.



- S'impliquer davantage dans le débat public, ce qui est généralement rare dans le monde scientifique. La neutralité scientifique n'existe pas. Il faut aussi prendre la parole à un moment pour éviter que le discours scientifique soit mal traduit par les décideurs politiques.
- Augmenter la participation des scientifiques à toutes les instances de diffusion.

Contribuer aux processus de prise de décision :

- Identifier les critères réels de décision, comprendre les mécanismes de prise de décision pour savoir où faire passer les messages.
- Simplifier le message scientifique sans le trahir. Il faut être en capacité de transmettre l'information en lien avec la demande politique. Cependant, la demande est parfois mal formulée, il est alors important d'en discuter.
- Rendre public tous les termes du débat et préciser les limites de l'expertise présentée qui répond à une demande précise., selon une zone précise.
- Il est important de différencier la justification et le cautionnement d'un discours.
- Insister pour faire le bilan des actions passées. Il est important d'avoir un suivi sur le long terme des projets de développement pour s'assurer de la pérennisation des actions menées. Les pièces comptables ne suffisent pas pour justifier de la réussite d'un projet.

5. Paroles de la société civile : stratégies d'action et recommandations pour lutter contre la sécheresse

Pour une gestion intégrée de la ressource en eau dans la région des Niayes au Sénégal
Intervention d'Hamet Diallo, chargé de projet du GRET pour la Commission Climat et Développement de Coordination Sud.

La zone des Niayes située au Nord du Sénégal, est une zone maraîchère importante qui fournit 60% de la production nationale et 80% des exportations au Sénégal.

C'est une zone qui n'a plus d'eaux de surface depuis la grande sécheresse de 1973 qui a touché toute l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui la ressource en eau disponible se trouve dans les eaux souterraines (acquifères). En raison de l'augmentation des usages de la ressource en eau dans cette zone (l'approvisionnement en eau potable du territoire et de la capitale, mécanisation de la petite agriculture, le développement de l'agro-business, l'implantation des industriels et du secteur minier) le niveau des acquifères est en baisse.

Aujourd'hui, les Niayes est une zone qui fait face à de multiples enjeux :

- Forte pollution et surexploitation des nappes
- Pression foncière
- Changements climatiques (précipitations insuffisantes pour recharger les nappes)
- Conflits d'usage entre les différents usagers de la ressource en eau

L'objectif du projet est de créer les conditions nécessaires pour une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) qui sécurise durablement les usages dans les Niayes.

L'Intervention est menée dans 18 communes qui partagent un même acquifère. Ce projet permet de tester des actions et d'orienter les politiques publiques.

Le projet en est à sa troisième phase et il est co-mis en œuvre par le GRET et la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) qui représente le ministère de l'eau et de l'assainissement au Sénégal.



Depuis ces 15 dernières années il y a une diminution des nappes superficielles, semi-profondes et profondes due à la surexploitation, le rétrécissement de la durée de la saison des pluies et l'irrégularité accrue des précipitations qui entravent leur recharge.

Les épisodes de sécheresse sont de plus fréquents dans cette zone et impactent directement la productivité agricole, entraînant des conséquences directes sur la sécurité alimentaire locale.

Mise en place d'une démarche territoriale, qui part du local et qui est inclusive

Les plateformes locales de l'eau sont des arènes de concertation qui regroupent plusieurs acteurs avec un noyau central constitué par les agriculteurs, les éleveurs et les industriels. L'objectif est de pouvoir créer des moments d'échange entre ces différents acteurs pour arriver à une gestion durable, équitable et efficace des ressources en eau.

Quelles actions ont été mises en place pour réduire la vulnérabilité à la sécheresse et au manque d'eau ?

- Actions politiques avec la mise en place à une échelle locale de mécanismes de partage équitable de la ressource en eau avec les populations et l'état ;
- Solutions techniques liées à l'optimisation des usages avec une analyse des besoins en eau des cultures, l'accompagnement des agriculteurs dans l'utilisation des pratiques agroécologiques et la mise en place de systèmes d'irrigation plus économes en eau
- Encourager les populations à mettre en œuvre des aménagements durables pour permettre l'infiltration de l'eau dans les sols (cordons pierreux, reboisement etc.)

Les leviers d'action de plaidoyer :

Mise en place d'arènes de gouvernance à une échelle locale qui permet notamment :

- Une réflexion prospective ;
- L'utilisation d'outils territoriaux (par exemple les plans locaux GIRE co-construits avec tous les acteurs) ;
- Une formation sur le plaidoyer ;
- Un plaidoyer vers l'ensemble des usagers des Niayes et les collectivités locales.

À l'échelle nationale :

- Poursuite d'un projet pilote lancé en 2019, articulant la dynamique locale territorialisée et un partenariat rapproché avec l'état ;
- Faire le lien entre savoirs locaux et savoirs scientifiques pour éclairer les politiques publiques ;
- Plaidoyer mené par les organisations faïtières et la société civile sur la régulation des ressources en eau, la promotion de l'agroécologie et la sécurisation du foncier agricole.

À l'échelle internationale :

- Promouvoir un modèle de gouvernance contribuant à la résilience ;
- Prise en compte accrue de la question de l'eau dans les COP ;

Les autres pistes de réflexion :

- Prendre en compte de façon permanente la question de l'eau dans les négociations sur l'adaptation avec des co-bénéfices sur l'atténuation (comme pour l'agriculture) ;
- Promouvoir des déclinaisons opérationnelles « justes » du couple eau/climat avec l'organisation d'un side-event par exemple ;



- Obtenir des financements et accompagner les acteurs pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée de la ressource en eau notamment à l'échelle nationale.

Un plaidoyer est actuellement porté par la Coalition Eau dont le GRET est membre.

Temps d'échange

- *Comment relier et faire remonter les actions et les initiatives de terrain (d'adaptation ou non) menées par les acteurs locaux ?*

Un grand nombre d'actions sont menées mais elles sont parfois ignorées dans les sphères politiques aux échelles nationales et internationales. Il y a une incapacité des politiques à reconnaître ce qu'il se passe sur le terrain et à l'agréger.

Il y a une approche largement inadaptée pour fabriquer une image de ce qui est réellement fait sur le terrain. Pleins d'initiatives existent mais on n'arrive pas à fabriquer une image globale de ce qui se passe sur le terrain. Il y a une grande fragmentation des acteurs, des actions, des politiques et des financements héritée d'une manière de procéder en silo et des approches technicistes. Ce fonctionnement ne favorise pas un bon référencement des actions des ONG et même parfois des autorités locales et des organisations internationales. Tous ces facteurs n'aident pas à la conduite de la stratégie pour la mise en œuvre.

Les temps de travail, de réflexion, de la recherche, des ONG et des politiques ne sont pas alignés et l'enjeu majeur reste de les connecter. Il faut également établir des connexions entre les éléments environnementaux, techniques et humains. Cela nécessite le travail d'équipes pluridisciplinaires capables d'accepter les points de vue des uns et des autres.

Le projet AVACLIM, avait pour objectif d'avoir une approche holistique pour déterminer les effets de l'agroécologie avec pour résultat l'obtention d'une méthode complexe. Là aussi il y a eu une fragmentation entre les différentes disciplines sur les objectifs. L'outil pour appréhender les enjeux environnementaux et socio-économiques dans leur ensemble n'existe pas encore.

Mais au-delà de l'outil, c'est une vision commune entre les acteurs qui n'est pas encore présente et établie. Par exemple, la prise en compte des savoirs locaux et des besoins des populations locales par le monde scientifique restent encore difficile.

La science a un rôle à jouer pour faire le lien entre ce qu'il se passe sur le terrain et le niveau politique notamment en proposant des cadres de rapportage et des indicateurs communs, connus et reconnus, qui permettent d'être pertinents à l'échelle des décideurs. Il est important de casser la frontière entre la recherche et les actions de terrain pour permettre d'apporter des éléments suffisamment nombreux pour que les politiques puissent s'en enrichir et montrer que les actions significatives peuvent être une agrégation d'une multitude de petites actions sur le terrain. La FAO mène notamment un projet de 10 ans au Sénégal et à Haïti, pour connecter les actions sur le terrain des ONG et de les faire remonter au niveau régional et l'agréger au niveau national.

Les actions et mesures d'adaptation doivent être pensées sur le long terme pour avoir des résultats concrets et durables sur le terrain. En outre, l'échelle à laquelle les actions sont menées, les différentes composantes techniques, environnementales, sociales et leur intégration doivent être prises en considération pour avoir une vision d'ensemble.

À partir du 31 décembre 2024, tous les pays devront rapporter dans le cadre de l'accord de Paris les actions d'adaptation et d'atténuation mises en place sur leur territoire et les mesures adoptées pour la transparence financière sur les fonds reçus pour la mise en œuvre de ces actions (avec une flexibilité pour les pays moins avancés).



Il est important de décliner les plans climats nationaux à une échelle locale et de définir quel financements doivent être attribués à l'adaptation. Il y a un enjeu à définir des mécanismes de financement qui soient accessible à des projets de petite taille, car le calibre des financements n'est pas forcément adéquat. La part des dons et des prêts, provenant de l'aide public, accordée à une échelle locale sur ces questions d'adaptation reste donc un enjeu majeur.

- *Comment articuler les projets incluant différents niveaux de planification et d'actions faites au niveau local avec le niveau global ?*

La construction des plans de gestion intégrée des ressources en eau est réalisée avec une approche inclusive permettant la participation de tous les acteurs du territoire. Les plans locaux sont aussi des outils de discussion avec les politiques publics pour orienter leur prise de décision.

Il est nécessaire de combiner les plans locaux avec les interventions d'autres acteurs se trouvant en dehors de la zone de définition du plan local, qui auront d'autres logiques et enjeux. Avoir une approche multi-scalaires est indispensable pour que les plans locaux n'entrent pas en confrontation avec les enjeux à une échelle régionale.

L'agro-business et les paysans n'ont pas nécessairement la même approche et la même temporalité. Les entreprises avec une approche spéculative recherchent davantage la rentabilité que la durabilité. Leur vision s'établit sur du court et moyen terme et non sur du long terme. Certains acteurs du développement ont également une vision moyen-termiste et c'est parfois le rôle de l'état d'aider à l'obtention d'une vision plus commune.

Mot de conclusion

La sécheresse est un sujet important qui suscite un intérêt grandissant notamment au sein des négociations internationales. Sa prise en compte et sa gestion par les états est un véritable enjeu qui ne cesse d'évoluer depuis les années 1970, notamment dans les zones sèches. Il existe aujourd'hui plusieurs instruments et stratégies d'action internationaux pour mettre en œuvre des systèmes de prévention des risques, ayant pour objectif d'aider les populations locales et les écosystèmes à faire face aux risques de sécheresse. Toutefois, les engagements politiques pris en matière de sécheresse peinent encore à se traduire en actions concrètes sur les territoires.

Il est ainsi nécessaire d'appréhender les enjeux liés à ce phénomène climatique avec une approche holistique, inclusive et multi-sectorielle. De plus, La gestion des risques et l'adaptation face à la sécheresse sont des enjeux globaux qui doivent être pensés de manière décloisonnée, pluridisciplinaire et multi-acteur à tous les niveaux (International, national et local) et sur du long terme.

De nombreuses initiatives portées par les OSC existent et contribuent de façon concrète à faire avancer les questions d'adaptation, de gestion et de prévention des risques de sécheresse. Bien souvent, ces initiatives restent méconnues des décideurs politiques. Il est alors impératif de prendre des mesures pour faire connaître et faire remonter auprès des états toutes ces petites actions locales qui participent pleinement aux avancées sur les enjeux environnementaux, humains et socio-économiques liés à la sécheresse.

Au niveau du CARI, la thématique de la sécheresse va continuer à être traitée et notamment en vue du prochain Désertif'Action, le sommet international de la société civile, qui se déroulera avant la prochaine COP de la CNULCD en 2026.

